

## Communiqué de presse concernant les dernières informations relatives aux opérations de stabilisation et informations sur la fin de la période de stabilisation

Paris, 22 octobre 2021

### I. Dernières informations relatives aux opérations de stabilisation

Exclusive Networks S.A. ("Exclusive Networks"), a été notifiée par J.P. Morgan AG, agissant en qu'agent stabilisateur dans le cadre de la première admission aux négociations sur Euronext Paris des actions ordinaires d'Exclusive Networks, que J.P. Morgan AG a procédé à des opérations de stabilisation (telles que définies à l'article 3.2(d) du Règlement (UE) n° 596/2014 (le « Règlement Abus de Marché »)) des titres suivants :

Emetteur :	Exclusive Networks
Titres :	Actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,08 euro (ISIN : FR0014005DA7)
Taille de l'Offre :	18.295.307 actions ordinaires (hors exercice de l'option de surallocation)
Prix de l'Offre :	20 euros par action ordinaire
Marché :	Euronext Paris
Agent Stabilisateur :	J.P. Morgan AG

Conformément à l'article 6, paragraphe 2, du Règlement Délégué (UE) 2016/1052 complétant le Règlement Abus de Marché (le "Règlement Délégué (UE) 2016/1052") par des normes techniques de réglementation concernant les conditions applicables aux programmes de rachat et aux mesures de stabilisation, Exclusive Networks, sur la base des informations transmises par J.P. Morgan AG, publie dans le cadre du présent communiqué les informations relatives aux opérations de stabilisation effectuées par J.P. Morgan AG en tant qu'agent stabilisateur entre le 15 octobre 2021 et le 22 octobre 2021.

Date des interventions	Intermédiaire	Achat/ Vente/ Transfert Sell/ Transfer	Nombre d'actions	Prix moyen de la transaction (en euros)	Prix bas/Prix haut (en euros)	Montant total (en euros)	Marché
15-Oct-21	J.P. Morgan AG	Buy	431	€ 20.000000	20 / 20	€ 8,620	Euronext Paris
18-Oct-21	J.P. Morgan AG	Buy	0	n/a	n/a	n/a	n/a
19-Oct-21	J.P. Morgan AG	Buy	4,453	€ 20.000000	20 / 20	€ 89,060	Euronext Paris
20-Oct-21	J.P. Morgan AG	Buy	4,037	€ 20.000000	20 / 20	€ 80,740	Euronext Paris
21-Oct-21	J.P. Morgan AG	Buy	9,221	€ 19.994427	19.95 / 20	€ 184,369	Euronext Paris
22-Oct-21	J.P. Morgan AG	Buy	5,831	€ 19.994900	19.96 / 20	€ 116,590	Euronext Paris

La liste détaillée des opérations est disponible sur le site d'Exclusive Networks dans la rubrique dédiée à l'IPO ([www.exclusive-networks-ir.com/ipo](http://www.exclusive-networks-ir.com/ipo)).

Le présent communiqué est également publié pour le compte de J.P. Morgan AG conformément à l'article 6, paragraphe 2, du Règlement Délégué (UE) 2016/1052.

## II. Informations sur la fin de la période de stabilisation

Conformément aux dispositions du Règlement Abus de Marché et du Règlement Délégué (UE) 2016/1052, concernant les conditions applicables aux programmes de rachat et aux mesures de stabilisation, J.P. Morgan AG, en sa qualité d'agent stabilisateur, indique avoir réalisé des opérations de stabilisation sur Euronext Paris dans le cadre de l'introduction en bourse d'Exclusive Networks.

La période de stabilisation a débuté le 23 septembre 2021 (après la diffusion du communiqué par Exclusive Networks annonçant le résultat de l'offre) et s'est achevée le 22 octobre 2021.

Les opérations de stabilisation ont été réalisées dans les fourchettes de prix suivantes :

Date des interventions	Intermédiaire	Fourchettes de prix		Marché
		Prix bas (en euros)	Prix haut (en euros)	
23-Sep-21	J.P. Morgan AG	€ 17.7660	€ 20.0000	Euronext Paris
24-Sep-21	J.P. Morgan AG	€ 18.9720	€ 20.0000	Euronext Paris
27-Sep-21	J.P. Morgan AG	€ 19.9000	€ 20.0000	Euronext Paris
28-Sep-21	J.P. Morgan AG	-	-	Euronext Paris
29-Sep-21	J.P. Morgan AG	€ 20.0000	€ 20.0000	Euronext Paris
30-Sep-21	J.P. Morgan AG	€ 19.9820	€ 20.0000	Euronext Paris
01-Oct-21	J.P. Morgan AG	€ 20.0000	€ 20.0000	Euronext Paris
04-Oct-21	J.P. Morgan AG	-	-	Euronext Paris
05-Oct-21	J.P. Morgan AG	-	-	Euronext Paris
06-Oct-21	J.P. Morgan AG	-	-	Euronext Paris
07-Oct-21	J.P. Morgan AG	-	-	Euronext Paris
08-Oct-21	J.P. Morgan AG	€ 19.8600	€ 20.0000	Euronext Paris
11-Oct-21	J.P. Morgan AG	€ 19.8020	€ 20.0000	Euronext Paris
12-Oct-21	J.P. Morgan AG	€ 19.9000	€ 20.0000	Euronext Paris
13-Oct-21	J.P. Morgan AG	€ 19.8500	€ 20.0000	Euronext Paris
14-Oct-21	J.P. Morgan AG	€ 20.0000	€ 20.0000	Euronext Paris

15-Oct-21	J.P. Morgan AG	€ 20.0000	€ 20.0000	Euronext Paris
18-Oct-21	J.P. Morgan AG	-	-	Euronext Paris
19-Oct-21	J.P. Morgan AG	€ 20.0000	€ 20.0000	Euronext Paris
20-Oct-21	J.P. Morgan AG	€ 20.0000	€ 20.0000	Euronext Paris
21-Oct-21	J.P. Morgan AG	€ 19.9520	€ 20.0000	Euronext Paris
22-Oct-21	J.P. Morgan AG	€ 19.9600	€ 20.0000	Euronext Paris

Par ailleurs, J.P. Morgan AG, en sa qualité d'agent stabilisateur, agissant au nom et pour le compte des établissements garants, a exercé partiellement l'option de surallocation à hauteur de 319 097 actions existantes supplémentaires cédées par Everest UK HoldCo Limited (259 811 actions) et HTIVB (59 286 actions), au prix de l'offre, soit 20,0 euros par action.

En conséquence, le nombre total d'actions Exclusive Networks offertes dans le cadre de son introduction en bourse s'élève à 18 614 404 actions, portant ainsi la taille de son offre à 372 288 080 euros. A la suite de l'exercice de l'option de surallocation, le flottant s'élève à 20.3% du capital d'Exclusive Networks

#### **À propos d'Exclusive Networks**

Exclusive Networks est un spécialiste mondial des technologies innovantes de cybersécurité, qui fournit des services pour accélérer la vente de technologies disruptives de cybersécurité et d'infrastructures numériques à l'échelle mondiale. Exclusive Networks aide les fournisseurs de cybersécurité à étendre leurs activités à l'échelle mondiale et offre aux partenaires de distribution (tels que les revendeurs à valeur ajoutée, les intégrateurs de systèmes, les opérateurs de télécommunications et les fournisseurs de services gérés) une expertise, des technologies et des services disruptifs pour répondre aux besoins de leurs clients. Exclusive Networks travaille également avec plusieurs fournisseurs offrant des solutions dans des sous-segments spécifiques au-delà du cyber.

Exclusive Networks excelle en combinant une échelle mondiale avec une exécution locale. Avec des bureaux dans 40 pays et la capacité de servir des clients sur les cinq continents et dans plus de 150 pays, Exclusive Networks, dont le siège social est en France, offre un modèle « échelle mondiale, vente locale ». Ce modèle améliore les performances des opérations locales en fournissant un soutien à la fois mondial et local. Cette approche a permis à Exclusive Networks (i) de développer l'un des plus larges portefeuilles de solutions de cybersécurité au monde, provenant de plus de 240 fournisseurs de premier plan et (ii) de développer une base de clients mondiale, composée de plus de 18 000 VAR, SI, Telcos et MSP, servant indirectement plus de 110 000 clients finaux. Sur la période de 2018 à 2020, Exclusive Networks s'est engagé dans des activités dans plus de 124 pays.

L'approche de Exclusive Networks permet aux fournisseurs d'adopter un modèle de mise sur le marché simple et agile en ce qui concerne leurs solutions de cybersécurité et d'infrastructure numérique, tout en bénéficiant de l'expertise locale et de la connaissance du marché de Exclusive Networks dans chaque juridiction d'opération. L'échelle de Exclusive Networks est également importante pour ses clients, car leurs propres utilisateurs finaux peuvent être situés dans plusieurs régions du monde. En outre, Exclusive Networks aide ses clients grâce à son expertise dans la sélection des fournisseurs, car les solutions de cybersécurité et

d'infrastructure numérique deviennent de plus en plus compliquées et ne cessent d'évoluer face à l'augmentation des menaces de cybersécurité.

### **Demandes de renseignements**

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :

#### **Médias:**

##### **FTI Consulting**

Emily Oliver/Christina Zinck

Contact via [exclusivenetworks@fticonsulting.com](mailto:exclusivenetworks@fticonsulting.com)

##### **Exclusive Networks**

Hadas Hughes, Vice-présidente marketing et communication

Hacene Boumendjel, Directeur des relations investisseurs

Contact via [IR@exclusive-networks.com](mailto:IR@exclusive-networks.com)

#### ***Avis important***

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre publique de vente ou d'achat, ni une sollicitation publique d'une offre de vente ou d'achat, de titres aux Etats-Unis ou dans tout autre pays ou juridiction. Les actions d'Exclusive Networks ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou d'une exemption d'enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié. Exclusive Networks n'a pas l'intention d'enregistrer aux Etats-Unis une partie de l'offre ou de faire une offre publique des actions aux Etats-Unis.

Aucune communication ni aucune information relative à l'offre prévue décrite dans le présent communiqué de presse ou à Exclusive Networks ne peut être distribuée dans un pays ou une juridiction où une telle distribution nécessiterait l'enregistrement ou l'approbation des titres. Aucun enregistrement ou approbation de ce type n'a été ou ne sera obtenu en dehors de la France. La distribution de ce communiqué de presse dans certains pays peut être interdite par la loi applicable. Exclusive Networks n'assume aucune responsabilité en cas de violation de la loi et de la réglementation applicables, par toute personne.

Le présent communiqué n'est pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en cas d'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé, tel que modifié (le « Règlement Prospectus »), faisant également partie du droit interne du Royaume-Uni en vertu de la loi de 2018 sur (le retrait de) l'Union européenne (la loi « EUWA »). Le prospectus approuvé par l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») est disponible sur le site internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et sur le site d'Exclusive Networks dans la rubrique dédiée à l'IPO ([www.exclusive-networks-ir.com/ipo](http://www.exclusive-networks-ir.com/ipo)).

En ce qui concerne les États membres de l'Espace économique européen et le Royaume-Uni, aucune action n'a été entreprise ou ne sera entreprise en vue de faire une offre au public des titres visés dans les présentes nécessitant la publication d'un prospectus dans tout État membre concerné autre que la France. Par conséquent, les actions ne peuvent être et ne seront pas offertes dans un État membre concerné autre que la France, sauf si cela est conforme aux exemptions prévues à l'article 1(4) du Règlement Prospectus, ou dans toute autre circonstance ne nécessitant pas la publication par Exclusive Networks d'un prospectus conformément à l'article 3(2) du Règlement Prospectus, faisant également partie du droit interne du

Royaume-Uni en vertu de la loi EUWA, et/ou aux réglementations applicables de cet État membre concerné ou du Royaume-Uni.

En France, une offre au public de valeurs mobilières ne peut être faite que sur la base d'un prospectus approuvé par l'AMF. L'approbation du prospectus par l'AMF ne doit pas être comprise comme une approbation des titres offerts ou admis à la négociation sur un marché réglementé.

Cette annonce n'est pas un prospectus, un document d'information ou une déclaration de produit aux fins de la loi australienne sur les sociétés de 2001 (Cth) (« Corporations Act »). La fourniture de ce communiqué à toute personne ne constitue pas une offre ou une invitation à demander des titres en Australie. Ce communiqué est destiné à être distribué à, et toute offre en Australie des titres de la Société ne peut être faite qu'à, des personnes qui sont des « investisseurs avertis » ou des « investisseurs professionnels » au sens de la section 708 du Corporations Act, et qui sont un « client de gros » au sens de la section 761G du Corporations Act.

Au Canada, les informations contenues dans cette annonce sont uniquement adressées et destinées aux personnes qui sont des investisseurs accrédités et des clients autorisés au sens de la législation canadienne sur les valeurs mobilières.